

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le douze juin à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, légalement convoqués se sont réunis, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick CINTRAT, Maire.

Etaient présents : Mmes MM. Patrick CINTRAT – Stéphanie MARCEUL – Claude PIOCHON - Paule HASLÉ – Yannick BARRIOS - Jeannine MARCHASSEAU – Flavien THELISSON – Christine GAUDRON - Philippe CHANDONNAY — Lionel ROUZEAU – Agnès PRUNET- François LECHRIST.

Absents excusés : Isabelle ALEXANDRE – Virginie BOIREAU - Jean-Marc CHAHINIAN

Madame Christine GAUDRON a été désignée secrétaire de séance

1-06-2014 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15 MAI 2014

Mme PRUNET observe qu'elle avait demandé si les personnes allaient être informées de leur désignation à la Commission communales des impôts directs et que cette remarque n'a pas été transcrite dans le procès-verbal. Le Maire propose la rectification suivante : « les personnes seront informées de leur désignation » Le conseil municipal accepte que cette observation soit insérée au procès-verbal

Ces observations étant faites et acceptées, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal du 15 mai 2014.

2-06-2014 - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE – ENTREPRISE HERIAU – LOT N° 4 - COUVERTURE

Monsieur le Maire expose que la commission d'Appel d'offres, réunie le 23 mai 2014, a accepté l'avenant n° 1 au marché public de restauration de l'Eglise, modifié par des travaux complémentaires et des travaux en moins sur la façade Sud (Nef)

Lot n° 4 – Couverture : Entreprise HERIAU

Travaux en plus :

- Réfection noue tourelle d'escalier côté Est,
- Réfection gouttière nef Sud partie Est

Soit un total de 3 215,51 € H.T.

Travaux en moins :

- Façade Sud (nef) pour 361,58 € H.T.

Récapitulatif du marché :

Montant initial :	44 259,60 € HT	
Nouveau montant : Avenant n° 1	<u>2 853,93 € HT</u>	
Total	47 113,53 € HT	soit 56 536,24 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE la modification ci-dessus notifiée, AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant N° 1 avec l'Entreprise HERIAU, domiciliée à CORNILLE (35500)

3-06-2014 - OBJET : PRECISION SUR LES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 28 mars 2014 le conseil municipal au titre de la délégation, lui a consenti entre autres, la compétence de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal et d'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 u code de l'urbanisme. Toutefois, ces limites n'ont pas été fixées lors de cette séance.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, fixe à 5 000 € le montant maximum autorisé au Maire pour régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux.

Par ailleurs, le conseil municipal décide d'annuler la délégation relative au droit d'exercer, au nom de la Commune, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme.

4.06.2014 - OBJET : BUDGET EAU 2014 - TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

Monsieur le Maire présente un état des taxes et produits que les services de la Trésorerie de Neuillé-Pont-Pierre n'ont pas recouverts sur le budget du service de l'EAU, adressés pour demande d'allocation en non-valeur des titres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- ACCEPTE l'allocation en non-valeur de ces titres ou produits de l'année 2012, pour un montant de 0,10 € et 24,48 € soit un total de **24,58**

4bis .06.2014 - BUDGET ASSAINISSEMENT 2014 - TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

Monsieur le Maire présente un état des taxes et produits que les services de la Trésorerie de Neuillé-Pont-Pierre n'ont pas recouverts sur le budget du service ASSAINISSEMENT, adressé pour demande d'allocation en non-valeur des titres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- ACCEPTE l'allocation en non-valeur de ces titres ou produits de l'année 2012, pour un montant total de **19,86 €**

5-06-2014 OBJET : B.P. 2014 BUDGET COMMUNAL – MODIFICATION N° 2 DES CREDITS BUDGETAIRES

Compte tenu d'un nouveau devis pour le matériel informatique de l'école des Tilleuls et de la décision d'aménager le bureau des adjoints, le Maire fait savoir qu'il y a lieu de procéder à des modifications de crédits sur le budget COMMUNAL de l'exercice 2014. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, vote les modifications de crédits suivantes :

Section d'Investissement

D.2183-144 – Ordinateurs Ecole:	+ 879,00 €
D 2184-119 – Mobilier de bureau	+ 2 152,00 €
D.2762 – Créance sur transfert de droit à déduction TVA :	- 3 031,00 €

6-06-2014 MODIFICATION DES TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE DE L'ECOLE DES TILLEULS AU 1^{er} SEPTEMBRE 2014

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à définir les tarifs de la restauration scolaire de l'école des Tilleuls. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer une augmentation de 1,5% à compter du **1^{er} septembre 2014** et fixe le prix des repas comme suit :

1] Restauration scolaire : Tarifs : coût du repas actuel : 5,13 € + 1.5 % = 5,21 €

a) **Élèves domiciliés à Neuvy-le-Roi :**

- Réguliers : Prise en charge par la commune = 1,34 €
Prix à payer par les parents = 3,87 €
- Occasionnels = 5,21€

b) **Élèves domiciliés dans une autre commune :**

- prix à payer par les parents = 5,21€

Si la commune de résidence verse une subvention par repas, le prix du repas sera diminué du montant de la subvention.

c) **Adultes** : = 5,21 €

7-06-2014 - CONVENTION POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA GARDERIE RENTREE 2014

L'Association Familles Rurales Racan, domiciliée à Saint-Paterne-Racan (37370) n'ayant transmis aucun élément chiffré, cette question sera étudiée à la prochaine séance du conseil municipal.

8-06-2014 - CANDIDATURE DE LA COMMUNE DE NEUVY-LE-ROI POUR L'ELABORATION D'UN AGENDA 21

Dans le cadre de l'appel à projets du Conseil Régional du Centre, il est proposé d'engager la Commune dans une démarche d'Agenda 21 et pour cela, répondre à l'appel à candidatures pour l'assistance méthodologique préalable à l'élaboration d'un Agenda 21. Les membres du conseil prennent connaissance du dossier de candidature élaboré et validé par la commission « Cadre de vie » expliquant les motivations de la Commune, les attentes, et les actions déjà engagées autour du développement durable. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- de déposer la candidature de la Commune de Neuvy-le-Roi auprès du Conseil Régional du Centre pour l'élaboration d'un Agenda 21,
- de valider le projet et la note de présentation préparés par la commission « Cadre e Vie »
- de solliciter la Région Centre pour l'assistance méthodologique préalable à cette élaboration,

- de s'engager dans une démarche Agenda 21,
- de signer tous les documents relatifs à cette demande auprès de la Région et à la démarche Agenda 21,
- de solliciter d'autres financements publics si cette première étape est validée pour mettre en œuvre un Agenda 21 (Contrat régional de Pays, Conseil Régional, LEADER, Conseil Général)

Par ailleurs, M. ROUZEAU observe que cette démarche n'a d'intérêt que si la Commune applique le concept de l'Agenda 21. Mme HASLE précise que ce label peut permettre d'ouvrir « des portes » sur les futures démarches de financement et d'accompagnement.

9-06-2014 – QUESTIONS DIVERSES

Le Maire fait part d'une proposition d'inscription auprès du SIEIL pour l'installation d'une borne électrique sur la Commune. Il fait part de l'appel de BOUYGUES qui est prêt à l'installer dès que possible pour un coût à la charge de la Commune de 2 600 €. Il sollicite l'avis des membres du conseil. Pour Mme HASLE cela pourrait être un « argument » pour, à l'avenir, équiper les agents communaux d'un véhicule électrique, M. PIOCHON reste sceptique sur la durée de « cette mode »Après débat, le conseil municipal à la majorité, moins une opposition de Mme PRUNET et une abstention de M. LECHRIST qui n'est pas convaincu, décide de faire installer une borne électrique pour un coût de 2 600 €.

Cette décision étant prise, il faut définir le lieu d'implantation de la borne. Il est envisagé le parking devant la Poste puis il est demandé de reporter la décision. M. PIOCHON contactera le SIEIL pour avis et M. ROUZEAU, le Cabinet URBANIS'ME.

Le Maire présente le courrier du SIEIL demandant une décision quant au maintien de l'inscription des travaux d'enfouissement des réseaux Rue Saint-Nicolas, dont le coût est estimé pour la Commune à 15 920,51 € HT. Par ailleurs, il rappelle le projet Rue de Rome pour l'enfouissement des réseaux, le renforcement du réseau d'eau potable et l'aménagement des trottoirs.. Face aux différents projets, il faut faire un choix de priorité entre la Rue de Rome et la Rue Saint-Nicolas. M. PIOCHON est mandaté pour demander au SIEIL s'il est possible d'inscrire les travaux de la Rue de Rome pour 2015. Une décision sera donc à prendre ultérieurement.

Le Maire fait part du courrier de la Direction des Infrastructures et des Transports de la Région Centre demandant la désignation d'un membre titulaire et d'un suppléant pour siéger au C.L.A.D. (Comité Local d'Animation et de Développement) mis en place pour examiner la qualité du service rendu et ses éventuelles évolutions sur la ligne SNCF TOURS-CHATEAU-DU-LOIR. Mme Paule HASLE et M. Lionel ROUZEAU se portent volontaires respectivement comme titulaire et suppléant.

Le maire demande à M. ROUZEAU où en sont ses recherches sur le procédé d'éviction des pigeons. Ce dernier précise qu'il n'y a pas de solution unique à ce problème. 3 pistes sont possibles mais aucune certitude sur la durée. Il faudra trouver une solution d'ici le mois d'octobre. M. PIOCHON fait part de la proposition des Agents communaux de capturer les pigeons. M. le Maire n'est pas favorable car il y a des règles à respecter. M. ROUZEAU doit rappeler le technicien pour la location de matériel d'effarouchage. Il rappelle le conseil de M. de St JOUAN de faire renforcer le grillage par les Agents communaux.

M. ROUZEAU expose que M de St JOUAN propose, au lieu de réaliser les aménagements d'accessibilité à l'Eglise pour les personnes à mobilité réduite, de donner priorité à des travaux complémentaires pour la réparation de la toiture Nord-Est. Pour ces travaux, il faudra prévoir une location d'échelle de 45 mètres, un chiffrage est en cours.

M. ROUZEAU fait savoir que M. de ST JOUAN a également reçu Mme Alix SAVIN et lui a confirmé son soutien pour ses recherches. Elle pourra contacter M. ZAMARLICK pour une aide du Conseil Général pour avancer dans ses fouilles.

Mme HASLE rappelle que les devis pour l'éclairage extérieur de l'Eglise sont à réactualiser et devront être revus au prochain budget.

Le Maire présente le courrier du Conseil Général sollicitant une participation financière de la Commune au Fonds de Solidarité du Logement. Jusqu'à ce jour, la Commune n'a pas souhaité participer car par le biais du CCAS, les dossiers d'aide sociale des administrés sont gérés directement. Le conseil municipal à l'unanimité confirme qu'il est préférable d'intervenir directement auprès des administrés et ne donne pas suite à cette demande.

Il fait part d'une invitation du Centre de Gestion 37 à une réunion de sensibilisation au handicap le samedi 20 septembre 2014 au Vinci à Tours et d'une invitation par les services postaux pour une présentation d'une nouvelle gamme de services, le 25 juin à Sorigny.

M. PIOCHON informe qu'il a appelé l'Entreprise responsable des travaux de la Route de Rome. Une intervention doit avoir lieu demain. Il est quand même constaté de gros problèmes sur cette voie.

Mme HASLE fait part de sa rencontre avec le Cabinet URBANIS'ME afin de présenter un devis pour l'aménagement de la Place du Mail, de la Place des Déportés et de la Rue Principale. M. DELCROIX, de la Chambre d'Agriculture, était également présent dans le cadre de la formation des Agents communaux. Elle présente le devis de la Chambre d'Agriculture d'un montant de 805,20 € pour la formation 2014.

M. ROUZEAU fait part de la réflexion de la commission cadre de vie sur le projet d'entrée de bourg pour les aménagements paysagés et la signalétique.

Mme HASLE fait part des réunions de la commission cadre de vie le 28 juin et de la Commission Culture le 21 juin à la Bibliothèque.

Elle remet le programme culturel de juillet à décembre 2014 et précise que le coût des 1 500 programmes réalisés par CAPDECOM est de 650 €.

M. THELISSON fait part d'une formation urbanisme organisée pour les élus par Pays Loire Nature à Beaumont-la-Ronce.

Il fait part de ses contacts avec les gérants du Bar « Le Bon Accueil » et de la Superette « VIVACO » pour le projet d'installation d'une terrasse sur la place. Il en ressort des inquiétudes quant au stationnement des véhicules.

Il rappelle la réunion prévue avec 7 Associations le 17 juin à 20 H 00 à la Mairie pour la mise en place de conventions.

Il est fait part également d'une journée « Associations » le 6 septembre 2014. Il s'agit en fait d'un forum pour inscription des adhérents.

M. BARRIOS fait part de sa rencontre avec Mme MASSE, Principal de Collège le 26 mai dernier. Il a été convenu d'officialiser une convention d'utilisation de la Salle Armand Moisant pour « Collège au Cinéma ».

M. BARRIOS informe que Mme ELISABETH, Directrice de l'école des Tilleuls, n'a pas fait parvenir une copie du projet d'école qui lui avait été demandé afin de programmer et coordonner les actions culturelles de la Commune.

M. BARRIOS fait savoir que dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, il a été demandé en CCR, une ouverture sur un dispositif ADOS (CM1-CM2) avec les animateurs de la FRMJC pour intervenir sur le territoire (Chemillé, Bueil-Villebourg, St Christophe, Neuvy et St Paterne)

Mme GAUDRON rend compte de l'état des lieux qu'elle a réalisé sur les différents sites de stockage des conteneurs à déchets afin de prévoir d'éventuels nouveaux lieux. Elle a constaté un manque de conteneurs, route du Rouvre. M. PIOCHON demande où en est le projet avec Tours +, le Maire lui répond que c'est en cours...

Mme GAUDRON observe que la haie a été enlevée derrière l'Église. Celle-ci gênait le stationnement.

M. PIOCHON rend compte de la procédure d'affichage en cours, pour le constat d'abandon des concessions de cimetière. Cette procédure peut durer de 4 à 5 ans et environ 100 tombes sont concernées.

Dans le cadre de la réunion de la Commission Eau/Assainissement, il fait part de problèmes avec la station de pompage, coût très important pour des réparations ou des travaux. La station d'épuration est en bon état, il y a eu un problème avec la commande d'un produit, le curage peut attendre une année.

Il fait part de la rencontre ce jour, avec M. MARLIER du STA de Langeais pour le projet d'échange des voies de contournement avec les différentes routes départementales qui traversent l'agglomération de Neuvy-le-Roi. Des conventions devront être étudiées.

M. PIOCHON fait part également d'une proposition d'installation de stockage de Gaz.